

AVIS PUBLIC

est par la présente, donné par le soussigné à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 septembre 2021, la résolution # 338-09-2021 *Abrogation de la résolution 792-12-11 et réouverture au public du lot 5 621 830* a été adoptée à l'unanimité.

Il a été résolu d'ouvrir ledit chemin du lot 5 621 830 à la randonnée à pied et à vélo pour le public et de continuer de permettre aux résidents de continuer à l'utiliser comme entrée principale pour une période de deux ans.

DONNÉ à Franklin, ce 22 octobre 2021.



Louis-Alexandre Monast
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité en sus d'une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 22 octobre 2021 entre 08h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour d'octobre 2021.



Louis-Alexandre Monast
Directeur général et secrétaire-trésorier